

Nanterre, le **23 MARS 2017**

Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale,  
directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement du second degré public

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale

Pour information :  
Mesdames et Messieurs  
les directeurs d'établissements privés sous contrat

Mesdames et messieurs  
les présidents des associations de parents d'élèves

Division Vie de l'Elève

Dossier suivi par  
Leila MEHENNI

Téléphone  
01.71.14.28.32

Dossier suivi par  
Frédéric VERNEY

Téléphone  
01.71.14.28.40

Leila.mehenni@ac-versailles.fr  
Frederic.verney@ac-versailles.fr

Centre administratif  
départemental  
167/177 avenue Joliot-Curie  
92013 Nanterre cedex

Circulaire n° 2017-08

**Objet : Modalités d'admission dans l'enseignement public des élèves issus des établissements privés hors contrat – session 2017 / Département des Hauts-de-Seine.**

Réf :

- note de service n°81-173 du 16 avril 1981 relative à l'admission dans l'enseignement public des élèves de l'enseignement privé hors contrat.

**ANNEXE : Fiche candidature**

## **I. MODALITES D'ADMISSION POUR L'ENTREE AU COLLEGE**

La demande d'inscription doit être effectuée par le biais de la fiche de candidature disponible en téléchargement sur le site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante : <http://www.ac-versailles.fr/ia92>

Afin d'assurer la complétude du dossier, les familles devront obligatoirement renvoyer :

- La fiche de candidature à télécharger et à renseigner
- Une photocopie de justificatif de résidence dans le département des Hauts-de-Seine (Facture EDF, contrat de location, etc...)

➤ Une copie des bulletins trimestriels des deux dernières années. Ces éléments permettent, lors des délibérations, d'alimenter la réflexion de la commission sur le parcours du candidat.

**L'ensemble des documents doit être expédié uniquement par voie postale à l'adresse ci-dessous avant le vendredi 21 avril 2017, dernier délai (le cachet de la poste faisant foi) :**

**Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine  
« EVALUATION HORS CONTRAT SESSION 2017 »  
167/177 avenue Joliot Curie  
92013 Nanterre cedex**

Une commission départementale se tiendra le mardi 2 mai 2017 qui validera le niveau de classe de l'entrée en collège pour votre enfant pour la rentrée scolaire 2017.

**Attention, les candidats résidant hors du département des Hauts-de-Seine doivent s'inscrire auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de leur département.**

## **II. MODALITES D'ADMISSION POUR L'ENTREE AU LYCEE**

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine organise pour les élèves résidant dans le département et issus des établissements privés hors contrat, une évaluation, pour l'entrée au lycée afin de leur permettre, s'ils le désirent, de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement public.

La demande d'inscription doit être effectuée par le biais de la fiche de candidature disponible en téléchargement sur le site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante : <http://www.ac-versailles.fr/ia92>

Afin d'assurer la complétude du dossier, les familles devront obligatoirement renvoyer :

- La fiche de candidature à télécharger et à renseigner
- Une photocopie de justificatif de résidence dans le département des Hauts-de-Seine (Facture EDF, contrat de location, etc...)
- Une copie des bulletins trimestriels des deux dernières années. Ces éléments permettent, lors des délibérations, d'alimenter la réflexion du jury sur le parcours du candidat.
- Les pièces justificatives permettant l'obtention d'un tiers temps (le cas échéant). Les pièces médicales justificatives sous pli cacheté qui seront transmises aux médecins du Service Médical en faveur des élèves de la DSDEN pour décision.

**L'ensemble des documents doit être expédié uniquement par voie postale à l'adresse ci-dessous avant le vendredi 21 avril 2017, dernier délai (le cachet de la poste faisant foi) :**

**Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine  
« EVALUATION HORS CONTRAT SESSION 2017 »  
167/177 avenue Joliot Curie  
92013 Nanterre cedex**

## ◆ EPREUVES DATES ET LIEUX DES ÉVALUATIONS

Les candidats sont évalués en fonction du niveau acquis au regard des vœux exprimés par les familles. **Pour l'entrée dans une classe, le niveau de connaissances requis est celui de la classe précédente (exemple : niveau de fin de 3<sup>ème</sup> pour l'entrée en 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique).**

**L'évaluation aura lieu le jeudi 18 mai 2017**

Les épreuves sont les suivantes :

Evaluation pour une entrée en :	Nature des épreuves	Durée	Coefficient	Lieu de l'examen
2 <sup>nde</sup> (voie GT et professionnelle)	Français Mathématiques Anglais	2H 2H 1H30	1 1 1	Collège Paul Eluard Nanterre
1 <sup>ère</sup> (voie GT / professionnelle)	Français Mathématiques Anglais.	2H 3H/2H 1H30	1 1 1	Lycée Paul Lapie Courbevoie
Terminale (Voie GT/professionnelle)	Français Mathématiques (toutes les séries sauf série L) Anglais	2H 3H / 2H 2H	1 1 1 1	

➤ Les horaires des épreuves écrites seront précisés sur les convocations qui parviendront aux candidats dix jours au moins avant l'évaluation.

**Les candidats qui n'auront pas reçu leur convocation le 03 mai 2017 devront contacter d'urgence le service DVE par courriel : [ce.ia92.dve2@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia92.dve2@ac-versailles.fr)**

### III. RESULTATS ET AFFECTATIONS

Les résultats avec le positionnement scolaire des élèves seront adressés aux intéressés par le service de la Division de la Vie de l'Elève.

- Entrée au collège : à partir du 12 mai 2017
- Entrée au lycée : à partir du 7 juin 2017

L'affectation des élèves étant de la compétence du Directeur académique, les élèves attendront d'avoir été contactés par les services de la Division de la Vie de l'Elève pour connaître leur lieu d'affectation.

Je vous remercie de bien vouloir informer les familles de l'ensemble de ces dispositions.

  
Philippe WUILLAMIER